Rama Yade condamnée à 1€ pour injure sur Marine Le Pen, elle-même condamnée à 1500€ pour procédure abusive, etc… (vidéo) (maj 2)

28/01/2014 à 22h30



mise à jour du 28 janvier 2014 à 22H30

L'AFP condamnée pour injure envers le FN

L'AFP a été condamnée aujourd'hui à 1000 euros d'amende **avec sursis** pour injure, pour une dépêche selon laquelle le député UMP Claude Goasguen avait qualifié le Front national de "parti de primates". Outre l'amende avec sursis prononcée par la 17e chambre du tribunal correctionnel, l'agence, représentée par son PDG Emmanuel Hoog, a été condamnée à verser **1 euro de dommages et intérêts au FN** […]

source de l'article complet : Le Parisien

(merci à aliciabx)

---

mise à jour du 25 janvier 2014 à 13H10

La présidente du FN Marine Le Pen a été **condamnée ce vendredi par le tribunal correctionnel de Paris à verser 1 500 € de dommages et intérêts pour procédure abusive** au maire UMP de

Draveil Georges Tron, ainsi qu'à l'AFP, qu'elle poursuivait en diffamation. En cause : une dépêche AFP dans laquelle Georges Tron disait le 25 mai 2011, à propos de la plainte déposée par deux anciennes employées municipales : « J'observe que cela vient de Me Gilbert Collard, qui est un proche de Marine Le Pen, avec laquelle je suis en conflit depuis des mois » […]
Le tribunal correctionnel de Paris a estimé que « c'est par le fruit d'extrapolations » que Mme Le Pen « prétend qu'il lui serait imputé d'être à l'origine de dénonciations calomnieuses ». Ainsi, le tribunal a non seulement relaxé M. Tron et le PDG de l'Agence France-Presse Emmanuel Hoog, mais a jugé abusives les poursuites engagées par Mme Le Pen […]
source : Le Parisien

L'ancienne secrétaire d'État aux Droits de l'Homme Rama Yade a été condamnée vendredi à 800 euros d'amende pour avoir injurié la présidente du FN Marine Le Pen et son père Jean-Marie Le Pen. Rama Yade avait publié sur son blog le 30 janvier 2011 un article intitulé "L'imposture Marine Le Pen".
Le tribunal correctionnel de Paris a estimé que les expressions "famille de profiteurs", "qui ne font de la politique que pour s'enrichir sur le dos des gens", et "s'en met plein les poches" sont injurieuses. La conseillère régionale d'Ile-de-France a en revanche été relaxée pour la phrase "leur seule obsession, c'est l'argent".
Une précédente condamnation
Elle a été condamnée à verser un euro de dommages et intérêts à chacun et 1 000 euros pour les frais de justice. Le tribunal a également ordonné la diffusion d'un communiqué judiciaire. Comme le souligne Le Parisien, ce n'est pas la première fois que des propos tenus sur son blog valent à Rama Yade une condamnation.
source : Le Point
Souvenir de 2010 de Rama Yade à propos de Marine Le Pen :